

ASSOCIATION LE CHAMP DES POSSIBLES

8 rue Armand Carrel

76000 ROUEN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

+33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

+33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

ASSOCIATION
LE CHAMP DES POSSIBLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE CHAMP DES POSSIBLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir une perte de l'exercice de 29 961 € et un total bilan de 151 304 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels qui présente les conséquences de l'application du règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette note expose notamment les retraitements de présentation opérés dans le Bilan et le compte de résultat afin de permettre la comparabilité entre les deux exercices résultant desdits retraitements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE

COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	28 125	20 418	7 707	10 295
	Autres immobilisations corporelles	11 706	7 272	4 435	3 148
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	61		61	61
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	39 892	27 690	12 203	13 504
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 729	295	14 434	17 009
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	95 115		95 115	247 032
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	29 552		29 552	33 061
	TOTAL (III)	139 396	295	139 101	297 102
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	179 288	27 985	151 304	310 606

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	30 968	30 968
	Autres		
	Report à nouveau	(6 574)	
	Excédent ou déficit de l'exercice	(29 961)	(6 574)
	Total des fonds propres (situation nette)	(5 567)	24 394
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(5 567)	24 394
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	14 000	20 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 468	21 558
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	28 791	31 599
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	690	780
	Produits constatés d'avance (1)	84 922	212 275
	Total des dettes	156 871	286 212
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	151 304	310 606
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(29 961,26)	(6 574,06)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	148 871	286 212
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 140	1 840
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	17 135	8 390
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	73 098	89 621
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	192 905	190 025
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	408	521
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		12 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 033
	Autres produits	513	170
Total des produits d'exploitation		286 198	303 601
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	140	
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	3 839	4 780
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	99 436	96 720
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 957	3 332
	Salaires	171 363	170 281
	Cotisations sociales	32 814	31 371
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 413	4 695
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	710	11
Total des charges d'exploitation		316 670	311 189
RESULTAT D'EXPLOITATION		(30 472)	(7 588)

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(30 472)	(7 588)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	510	1 014
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		510	1 014
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		510	1 014
RESULTAT COURANT avant impôts		(29 961)	(6 574)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		286 709	304 615
TOTAL DES CHARGES		316 670	311 189
EXCEDENT ou DEFICIT		(29 961)	(6 574)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		70 455	
TOTAL		70 455	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		70 455	
TOTAL		70 455	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **151 304** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **286 709** euros et un total **charges** de **316 670** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-29 961** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Rappel sur l'objet social et la mission de l'association

L'association Le champ des possibles favorise l'agriculture écologique en ville depuis 2013 et accompagne une transition éthique et bio dans notre façon de manger.

Elle a pour but de sensibiliser aux enjeux agro écologiques, et au « bien manger » au travers d'ateliers pédagogiques, d'animation et de formations.

L'association fournit des prestations ou services payants et vend des produits de façon habituelle ou occasionnellement.

Changement de réglementation comptable

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 relatif à la Modernisation des Etats Financiers.

Ce changement de réglementation, d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 01/01/2025, constitue un changement de méthode comptable relatif à la présentation des comptes.

Les principaux changements induits par ce nouveau règlement sont :

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La redéfinition du résultat exceptionnel.

L'application de ce nouveau règlement est uniquement prospective, de telle sorte qu'aucun retraitement n'a été opéré sur l'exercice N-1. Seules des modifications de présentation ont été opérées afin de respecter les nouveaux modèles de présentation des états financiers, et notamment :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels ;
- Présentation des transferts de charges sur la ligne "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions";
- Reclassement en exploitation des reprises de provision pour investissements.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Méthode de reconnaissance des subventions et autres contributions financières

Les subventions sont constatées dans les comptes pour leurs montants attribués.

La part de l'aide relative à la période post-clôture est neutralisée comptablement en produits constatés d'avances et reportées sur l'année suivante.

Méthode de comptabilisation et de suivi des fonds dédié

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds dédiés".

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Méthode de valorisation des contributions financières en nature

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale. La valeur vénale d'un bien reçu à titre gratuit correspond au prix qui aurait été acquitté dans des conditions normales de marché.

Information sur les rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette rémunération reviendrait à donner une information à caractère individuelle.

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires en nature

- Temps des bénévoles en 2025

Le temps consacré par les bénévoles en 2025 à l'association dans le cadre de différents projets représentent 5 928 heures. Ces heures valorisées au SMIC s'élèvent à 70 454.64 euros.

- Mise à disposition des locaux en 2025

L'utilisation du terrain et des locaux de l'association est mis à disposition par la Métropole gratuitement.

Le montant de la contribution en nature est en cours de valorisation par l'équipe technique à la date de l'établissement des comptes.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	28 125					28 125
	Instal., agencement, aménagement divers	4 816		3 111			7 927
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 779					3 779
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			3 111		3 111	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		36 720		6 222		3 111	39 831
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	61					61
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61					61
TOTAL		36 781		6 222		3 111	39 892

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 830	2 588		20 418
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2 268	1 379		3 647
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	3 179	446		3 625
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 277	4 413		27 690
TOTAL		23 277	4 413		27 690

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	295	295	
	Autres créances clients, usagers	14 434	14 434	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	94 932	94 932	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	183	183	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		109 844	109 844	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	14 000	6 000	8 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 468	28 468		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	9 101	9 101		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 126	19 126		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	564	564		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	690	690		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	84 922	84 922		
TOTAL DES DETTES		156 871	148 871	8 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 000			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	295			295
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECATION	295			295
	TOTAL GENERAL	295			295
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	30 968							30 968
Autres réserves								
Report à nouveau		(6 574)						(6 574)
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 574)	6 574				29 961		(29 961)
Situation nette	24 394					29 961		(5 567)
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	24 394					29 961		(5 567)

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Contrats aidées		27 222	
Métropole	82 701		
ADEME	57 882		
DDETS	13 000		
VILLE DE ROUEN		10 000	
DRAJES DE NORMANDIE	2 100		
Totalisation	155 683	37 222	

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		5	
	Ouvriers			
	TOTAL		6	

Indemnités de fins de carrière

L'association LE CHAMP DES POSSIBLES ne comptabilise pas de provision pour les indemnités de départ à la retraite de ses salariés.

Au 31 décembre 2025, le montant de l'engagement peut être évalué à 6 263 euros charges comprises pour les cadres, les techniciens et les employés en